DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 JANVIER 2015

<u>Délibération</u> n° 2015.01. 11.B

Médiathèque d'agglomération L'Alpha - travaux de construction – Lot n° 18 "électricité courants faibles -: avenant n° 3 LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 15 janvier 2015

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PIERRE

Membres présents:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Denis DOLIMONT, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2015

DELIBERATION N° 2015.01. 11.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur: Madame GODICHAUD

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 18 "ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES -: AVENANT N° 3

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés donné un avis favorable pour l'attribution du marché le 24 mai 2012 pour le lot n° 18 « électricité courants faibles » à la société SANTERNE ANGOULEME − 25 rue de l'Europe − ZE Les Voûtes - 16730 FLEAC pour un montant de 177 800,00 € HT.

Par délibération n° 179.B du 21 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 21 462,98 € HT qui a porté le montant du marché à 199 262,98 € HT.

Par délibération n° 100.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 3 637,06 € HT qui a porté le montant du marché à 202 900,04 € HT.

Les adaptations décrites ci-dessous ont été demandées par la maîtrise d'ouvrage :

Prestations en plus-value d'un montant de : 11 930,81 € HT

- Afin d'améliorer la détection intrusion et d'éviter le déclenchement intempestif des radars proches des baies vitrées, les produits posés ont été complétés et améliorés. Cette prestation est d'un montant en plus-value de 4 264,25 € HT.
- Le système de contrôle d'accès a été optimisé (augmentation du nombre de lecteurs de badges et connexion informatique non prévue initialement). Cette prestation est d'un montant en plus-value de 2 173,56 € HT.
- La maîtrise d'ouvrage a souhaité modifier l'orientation du SAS d'entrée « Imaginer » afin d'identifier plus facilement l'entrée des espaces adultes et enfants. Des fourreaux supplémentaires pour le passage de câbles en périphérie du SAS ont été nécessaires. La prestation est d'un montant en plus-value de 5 493,00 € HT

Prestations en moins-value d'un montant de : 11 532,60 € HT

- Les bornes DECT (téléphone fixe sans fil) prévues ne répondant pas aux prescriptions du matériel informatique ont été supprimées du marché travaux de l'entreprise pour être intégrées dans le marché du matériel informatique. La prestation est d'un montant en moins-value de 11 532,60 € HT.

Le montant de l'avenant n° 3 en plus value est d'un montant de 398,21 € HT.

Le montant du marché passe de 177 800,00 € HT à 203 298,25 € HT, soit une augmentation de 14,34 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission pour les marchés adaptés 8 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 13 janvier 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au lot n° 18 « électricité courants faibles » avec la société SANTERNE ANGOULEME – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes - 16730 FLEAC d'un montant en plus-value de 398,21€ HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
28 janvier 2015	28 janvier 2015